

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'une ancienne ferme pour la création d'une cantine
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de St Geneys Près St Paulien</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 4 salariés, 244 000 € de budget annuel, 321 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Hélène ESTABLE, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie – 1, Place de la Maison Carrée 43350 SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 00 42 91</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.st.geneys@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 301 871 00015</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 04214301871</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00279283</p>
LOCALISATION DU PROJET	Place de la Maison Carrée, Le Bourg, Commune de Saint-Geney's-Près-Saint-Paulien, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	<p>La Commune de Saint-Geney's-Près-St-Paulien est située à 18 km au nord du Puy-en-Velay, à proximité immédiate de Saint-Paulien (3 km), à 900 mètres d'altitude.</p> <p>Cette commune rurale connaît un renouveau démographique et commercial avec, ces dernières années, plusieurs nouveaux commerces et services ouverts en centre-bourg. Néanmoins, il subsiste quelques ruines au sein du cœur de bourg et la volonté de la municipalité est de participer à cette nouvelle dynamique par la réaffectation de ces bâtiments vacants en centre-bourg.</p> <p>A proximité immédiate de la Mairie, la Maison Bertrand est aujourd'hui en très mauvais état. Ce bâtiment stratégiquement situé se doit d'être réhabilité au plus vite. Pour cela, la Mairie envisage la création de 2 logements sur la partie accessible par le parvis de la Mairie et la création d'une cantine sur la partie attenante à cette ancienne ferme, avec un accès par l'arrière.</p> <p>La création de ce réfectoire avec système de liaison chaude, actuellement assurée par le restaurateur du village, permettra de réhabiliter ce bâtiment délabré et d'offrir un service de qualité aux élèves qui fréquentent l'école de Saint-Geney's-Près-Saint-Paulien. L'accès sera fait au même niveau et à proximité de l'école et une chaufferie située en sous-sol finalisera la réhabilitation de cet espace d'environ 30 m².</p>

	Cette opération d'aménagement de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de St-Geneys-Près-S-Paulien et d'améliorer le service de cantine, susceptible également d'attirer de nouvelles populations. Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg de St-Geneys-Près-S-Paulien.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 10/02/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	<i>Etudes et Maîtrise d'œuvre</i>	39 997.26 €	
	<i>Travaux liés au logements</i>	314 100.00 €	
	Charpente	23 100.00 €	
	Maçonnerie	54 100.00 €	
	Menuiseries extérieures	19 800.00 €	
	Plâtrerie Peinture	16 000.00 €	
	Menuiseries intérieures	11 600.00 €	
	Sols	7 700.00 €	
	Carrelage Faïence	3 800.00 €	
	Lots techniques	142 488.35 €	
	TOTAL	632 685.61 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	278 588.35 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	68 000.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	37 472.24 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	55 717.44 €	Arrêté du 29/04/2025
	TOTAL Aides Publiques	161 189.68 €	58 %
	Autofinancement	117 398.67 €	42 %
	TOTAL Financement	278 588.35 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de rénover un bâtiment en mauvais état en centre-bourg. L'accueil de nouveaux services renforcera l'attractivité du bourg.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil et permettra la création de nouveaux services aux usagers.	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet a été coconstruit avec les services municipaux, utilisateurs de cet équipement.	20/20
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Ce projet permet de réutiliser un bâtiment existant et participe ainsi à la réhabilitation de bâtiments vacants en centre-bourg	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La commune souhaite faire le choix de matériaux qui répondent à la durabilité et à la performance énergétique pour la rénovation de ce bâtiment.	15/15

	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet va engendrer la valorisation des ressources locales puisque les devis de travaux ont été demandés en priorité aux entreprises locales.	5/5
--	---	--	-----

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		10/02/2025	RDD PDA REGION
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		12/02/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de St-Geneys-Près-St-Paulien a délibéré le 06/12/2024 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. - La Commune de St-Geneys-Près-St-Paulien a formalisé un projet au stade Esquisse en date du 06/09/2024. L'Avant Projet Définitif a été formalisé en septembre 2025. Une consultation des entreprises a été lancée début 2026. Les offres ont été réceptionnées le 13/02/2026. Suite à l'analyse, plusieurs lots doivent être re-consultés. Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2026. En date du 05/06/2026, la Commune de St-Geneys-Près-St-Paulien a re-consulté 4 lots. Les entreprises ont jusqu'au 06/07/2026 pour répondre. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat intervient dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 113 952 € sur une assiette présentée de 569 762.26 € par le biais d'un arrêté en date du 29/04/2025. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la mesure Rénovation énergétique de bâtiments publics à hauteur de 23 930 € sur une assiette présentée de 569 762.26 €. La Préfecture a déclaré le dossier inéligible en l'état. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 80 000 € sur une assiette présentée de 594 762 €. Un arbitrage favorable a été rendu. La Commune doit fournir le Document de Consultation des Entreprises. Sous réserve de sa complétude, le dossier pourrait être présenté en Commission Permanente du 25/09/2026. - Le Département de Haute-Loire a été sollicité dans le cadre du CAP 43 uniquement sur la partie logements à hauteur de 52 000 € sur une assiette retenue de 337 814 €, correspondant à la partie logements + maîtrise d'œuvre. Le dossier a été voté lors de la Commission Permanente du 06/10/2025. Le financement du Département n'apparaît donc pas dans l'assiette éligible au titre du LEADER. - Compte-tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			68 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100